

# information

## Xylella fastidiosa

### Une menace pour vos arbres et arbustes

#### Comprendre

##### Qu'est-ce que Xylella fastidiosa ?

Cette bactérie est transmise et dispersée par tous les insectes piqueurs suceurs se nourrissant de la sève brute. Elle s'attaque à différentes espèces végétales et s'installe dans les vaisseaux conducteurs du xylème des végétaux empêchant le mouvement des liquides.

Xylella fastidiosa est actuellement présente à l'extrême sud de l'Italie (région des Pouilles) et récemment identifiée en Corse.

##### Comment se propage la maladie ?

La multiplication, la taille, les piqûres d'insectes, l'exportation et la plantation de plantes contaminées représentent un risque important de dissémination.

Les outils de taille, ou autres outils provoquant des blessures, contribuent à la dispersion de la maladie, de plante en plante.

##### Lutter contre la maladie

La décision d'exécution de la Commission européenne n°2015/789 du 18 mai 2015 précise les mesures visant à éviter l'introduction et la propagation dans l'Union de Xylella fastidiosa : **la lutte est obligatoire**. Les services de l'État contrôlent aux frontières les plants d'importation.

- interdiction d'importation à partir des pays tiers ou régions de pays tiers contaminés. Exigences de garanties sur l'établissement d'origine.
- obligation de déclaration : obligation de surveillance générale et de déclaration immédiate en cas de présence ou de suspicion.
- champ d'application : ensemble des 105 végétaux destinés à la plantation ayant une sensibilité connue à Xylella fastidiosa. (liste disponible <http://agriculture.gouv.fr/Qu-est-ce-que-Xylella-fastidiosa>)

#### Reconnaître

Le département des Alpes-Maritimes est fortement menacé, notamment pour ses oliviers et ses variétés de lauriers roses.

##### Différents types de symptômes



crédit photo : Wikimedia / CC



crédit photo : efsa

**Sur olivier et laurier rose** : des brûlures foliaires et, dans les stades plus avancés, dessèchement des rameaux (répartition aléatoire dans le houppier), suivi de la mort du sujet dans les cas les plus graves.

**Sur oranger** : chloroses foliaires. L'infection entraîne également la production de fruits de petite taille.

Autres végétaux concernés :

vigne, agrumes, prunus, café, avocat, luzerne, chênes, érables ...

#### Réagir

##### Que faire en cas de suspicion ?

Vous repérez des symptômes de dépérissement qui vous semblent anormaux et très rapides, vous êtes allés récemment dans un secteur contaminé, vous devez :

- 1 Prendre des photos .
- 2 Les envoyer à la Chambre d'agriculture : [sgraverol@alpes-maritimes.chambagri.fr](mailto:sgraverol@alpes-maritimes.chambagri.fr)
- 3 Dans la mesure du possible, dans l'attente des résultats, confiner les végétaux avec un filet type insecte proof pour les isoler.

La Chambre d'agriculture analyse vos clichés. Si le doute persiste, elle procède à un prélèvement et l'envoi au laboratoire de santé du végétal de l'ANSES à Angers.

##### Quels sont les moyens de lutte ?

Après détection, il n'existe pas de moyen de lutte curative contre cette bactérie, si ce n'est l'arrachage complet (y compris les racines) et la destruction des plantes contaminées et le contrôle des insectes vecteurs (surveillance poussée et traitements insecticides).

##### A retenir,

- Privilégiez vos achats de végétaux auprès de professionnels.
- N'importez pas de plants, d'outils ou autres végétaux sans vous assurer de leur provenance.
- Rappelez-vous que la taille favorise la contamination des végétaux. **Désinfectez à la javel ou à l'alcool à 90°** systématiquement vos outils entre deux arbres et prenez soin de ne pas blesser les arbres.